

Recommandations de l'Atelier RESEPI :
Validation et modalités de fonctionnement du Réseau Régional des
Systèmes de Surveillance Epidémiologique Nationaux d'Afrique de
l'Ouest (Zone CEDEAO)
Bamako – 1^{er} au 5 Décembre 2008

Considérant,

- 1) L'émergence, la re-émergence et/ou la persistance de maladies épizootiques et zoonotiques dans la sous-région, notamment l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP),
- 2) Que la libre circulation des biens et des personnes dans l'espace CEDEAO peut constituer un facteur de risque de dissémination des maladies animales,
- 3) Qu'une meilleure connaissance du statut sanitaire des pays vis-à-vis des principales maladies transfrontalières est nécessaire à la levée des obstacles actuels au commerce intra-régional, inter-régional et international des produits de l'élevage,
- 4) L'absence d'une gestion régionale harmonisée de la surveillance, du contrôle voire de l'éradication des principales maladies animales transfrontalières,
- 5) L'existence d'un Centre Régional de Santé Animale (CRSA) à Bamako, ayant pour vocation la mise en synergie des mandats des institutions techniques de référence FAO, OIE et UA-BIRA,
- 6) Le ralentissement des activités de surveillance épidémiologique nationales résultant de la fin des activités du PACE,
- 7) La diminution importante du nombre de cadres vétérinaires dans la sous région et le rôle clé des écoles vétérinaires régionales comme institutions de formation et d'expertise technique,
- 8) La nécessité de pérenniser les systèmes d'épidémio-surveillance,
- 9) La contribution de la santé animale à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté,
- 10) La nouvelle orientation mondiale vers une approche holistique des questions de santé animale et publique (« One World, One Health »),

Les responsables des services vétérinaires et des systèmes d'épidémio-surveillance des pays membres de la CEDEAO, réunis à Bamako du 1^{er} au 5 décembre 2008 dans le cadre de l'atelier « Validation et modalités de fonctionnement du Réseau Régional des Systèmes d'Epidémio-Surveillance Nationaux des Maladies Animales Prioritaires d'Afrique de l'Ouest : RESEPI »,

recommandent :

A LA CEDEAO :

- 1) De prendre les dispositions pour valider la mise en place du RESEPI et d'en assurer le leadership politique afin d'encourager les pays membres à s'engager dans l'approche régionale pour la gestion des TADs au travers des réseaux établis : *RESEPI, RESOLAB, RESOCOM et RESECOP*,
- 2) De désigner des points focaux pour ces réseaux,
- 3) De valider le CRSA (OIE/FAO/UA-BIRA) en tant que structure technique responsable de l'animation et de la mise en œuvre des politiques régionales d'épidémiologie-surveillance du RESEPI,
- 4) D'appuyer financièrement le fonctionnement du RESEPI sur les fonds disponibles et par un plaidoyer auprès des bailleurs de fonds.

AUX AUTRES INSTITUTIONS INTERNATIONALES (FAO – OIE – UA-BIRA) :

- 5) D'établir clairement le statut du CRSA et ses relations avec la CEDEAO,
- 6) De mettre en commun les résultats des évaluations des systèmes nationaux d'épidémiologie-surveillance.

AUX SERVICES VETERINAIRES NATIONAUX ET GOUVERNEMENTS :

- 7) De s'approprier les recommandations et les résultats issus du présent atelier RESEPI,
- 8) De contribuer à la mise en œuvre du plan de travail défini lors de l'atelier,
- 9) De prendre en compte, dans la planification des budgets nationaux, le financement effectif du fonctionnement des systèmes d'épidémiologie-surveillance, y compris la formation de cadres vétérinaires et zootechniciens.

AUX MEMBRES DU RESEPI :

- 10) De déterminer des procédures définissant la gestion des informations concernant la santé animale, collectées et centralisées par le RESEPI, et l'accès à ces informations,
- 11) De définir clairement et de communiquer les attentes du RESEPI vis-à-vis des institutions sous-régionales et internationales (CEDEAO, FAO/ECTAD, OIE, UA-BIRA, etc.),
- 12) De lister les maladies prioritaires par pays et d'établir des stratégies pour leur surveillance, prévention et contrôle en vue de la rédaction d'un NMTTPP-Santé Animale,
- 13) D'identifier les maladies pouvant bénéficier d'une approche sous-régionale, ou par groupe de pays,
- 14) D'établir, en collaboration étroite avec le RESOLAB, les moyens de diagnostic et les procédures standards (SOP) pour les stratégies de surveillance,

- 15) De suivre, en collaboration avec l'OIE, le statut de la Peste Bovine dans chaque pays de la sous-région et les encourager à travailler vers l'accession au statut indemne d'infection et/ou son maintien,
- 16) D'établir un glossaire de la terminologie employée dans le cadre des activités du RESEPI,
- 17) D'inclure dans les stratégies de surveillance :
 - a. Les aspects d'impact socio-économique des maladies animales en relation avec le RESECOP,
 - b. Les aspects de communication, d'information et de visibilité en relation avec le RESOCOM,
 - c. Les aspects relatifs à la faune sauvage,
- 18) De mettre au point un dispositif de financement pérenne assurant la formation de cadres vétérinaires et de para-vétérinaires nécessaires au maintien des systèmes d'épidémio-surveillance et à la gestion de la santé animale,
- 19) D'identifier une ou plusieurs institutions anglophones à vocation régionale pour la formation de vétérinaires (en parallèle avec l'EISMV de Dakar).

AU SECRETARIAT DU RESEPI,

- 20) D'amender et de présenter le plan de travail 2009 (avant la fin du mois de janvier), selon les travaux et recommandations de l'atelier,

A LA COMMUNAUTE DES BAILLEURS DE FONDS,

- 21) De soutenir le RESEPI à travers la CEDEAO et les autres intervenants (FAO, OIE, UA-BIRA, services vétérinaires nationaux) par des financements permettant d'agir dans le court terme, et la recherche de fonds assurant une durabilité de l'initiative,
- 22) De contribuer au financement de bourses d'étude pour la formation de vétérinaires et para-vétérinaires dans les pays de la CEDEAO,

Rédigé et validé à BAMAKO le 5 décembre 2008,